

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-553

présenté par

M. Terrasse et Mme Pires Beaune

ARTICLE 68**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

A l'alinéa 12, substituer à la dernière occurrence du mot :

« du »

les mots :

« de l'insuffisance de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.